

CONCOURS PHOTO

PRÉAMBULE

L'association **Générations Péone Valberg** organise un concours photo pour l'édition de son calendrier 2025.

Dans notre monde contemporain, l'image est omniprésente et d'une certaine manière on ne la regarde pas vraiment. Elle est souvent pensée, comme illustratif, sa fonction est d'attirer l'attention, de choquer, mais perd parfois son sens.

Notre conseil d'administration a retenu comme thème pour le concours de l'association : « **La nature insolite, la faune, la flore, les éléments et tout ce qui compose notre environnement** ».

Alors ! Rejoignez-nous pour découvrir à quel point notre nature est insolite !

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 : THÈME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : « **La nature insolite, la faune, la flore, les éléments et tout ce qui compose notre environnement** ».

ARTICLE 2 : CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne de l'association Générations Péone Valberg à jour de leurs cotisations.

Les photographes professionnels sont exclus du concours.

La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

ARTICLE 3 DURÉE ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours de photo ainsi que l'envoi se déroulera entre le 1er octobre 2023 et le 31 mars 2024.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

La photo doit être prise sur le territoire de la commune Péone Valberg.

La retouche est interdite.

Chaque participant ne peut déposer qu'une photo. Celle-ci doit être aux formats JPEG, et envoyée par mail à :

Webmaster.gpv@gmail.com

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photo. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées

GÉNÉRATIONS PEONE VALBERG

et/ou publiées sur tout support de communication de l'association Génération Péone Valberg.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'association Péone Valberg ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photo.

ARTICLE 5 : JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection des 12 photos lauréates se fera sur la :

- Pertinence du sujet
- l'Originalité
- Technique et intérêt artistique

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparait que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seules pourront connaître les noms des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner.

La sélection des photos sera effectuée lors de l'assemblée générale du 6 avril 2024 par tous les adhérents présents avec projection et vote à bulletin secret, 12 photos seront sélectionnées.

Si l'auteur entend renoncer à sa participation au concours, il lui appartient d'en informer le conseil d'administration organisateur dans un délai de 15 jours après la date de réception de la photo.

ARTICLE 6 : INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les

informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement

informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles

les concernant.